



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Montreuil, le 10 mars 2009

Monsieur Eric WOERTH
Ministre du Budget, des Comptes publics et
de la Fonction publique
139, rue de Bercy
5^{ème} étage
75572 PARIS CEDEX 12

Objet : Préavis de grève pour le 19 mars.

Monsieur le Ministre,

Après le 29 janvier, le jeudi 19 mars, à l'appel de 8 organisations syndicales au plan interprofessionnel, constitue une nouvelle grande journée d'action pour la défense de l'emploi, des salaires, des garanties collectives...

Dans ce cadre – et celui également unitaire de la Fonction publique, l'UGFF – CGT appelle les personnels à participer activement à cette journée et à manifester en particulier pour :

- Une forte revalorisation des salaires, avec des mesures applicables d'urgence, assise sur la valeur du point d'indice.
- Une véritable reconstruction de la grille indiciaire unique, de son début à son sommet, améliorant la prise en compte des qualifications et permettant des amplitudes de 1 à 2 pour des carrières complètes.
- Un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois du budget 2009 et une réelle estimation des besoins en emplois qualifiés, la réduction drastique des emplois de non-titulaires par un plan de titularisation et un encadrement strict du recours avec contrats.
- L'arrêt des dispositifs de réorganisation territoriale de l'Etat, des délocalisations et des fermetures des services de proximité, avec, en corollaire, la mise en place d'une véritable négociation sur les missions de la Fonction publique et les moyens pour les remplir au mieux des intérêts de toute la population.
- Le retrait pur et simple du projet de loi dit « *de mobilité et des parcours professionnels* ».

Pour s'inscrire dans cette journée, l'UGFF – CGT appelle les personnels à faire grève ce jour là. En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du **19 mars 2009**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalées.

Ce préavis concerne l'ensemble des fonctionnaires et agents non-titulaires de l'Etat. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Marc CANON
Secrétaire Général